ENFANCE
Bien grandir

JEUNESSE
Donner vie à ses projets

Accueil de Loisirs

ST ETIENNE DU GRES

Familles Rurales
Accueil de Loisirs de St Etienne du Gres
19 bis chemin de la mine 13660 Orgon

al.st-etienne.gres@famillesrurales.org

06.08.00.35.88

DIREXIT GRESSUS

Familles rurales
Vivre mieux !
BOUCHES-DU-RHÔNE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
des Bouches-du-Rhône

Notice Explicative

Vous trouverez dans le dossier d'inscription de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de St Etienne du Gres :

- La Fiche de Renseignement Enfant de 2023-2024 (page 2)
- L'autorisation Parentale de 2023-2024 (page 3)
- La Fiche Sanitaire de Liaison (page 4-5)
- Adhésion 2023 (page 6)
- Le Règlement Intérieur de la structure 2023-2024 (page 7-11)

Ce dossier est valable un an, à compter du 1er Juillet 2023 jusqu'au 30 Juin 2024. Tout dossier incomplet entrainera un refus de l'accueil de l'enfant sur la structure. Le dossier d'inscription est à renouveler chaque année, avec les pièces justificatives suivantes :

Documents Obligatoires à fournir chaque année :

- ☐ La Fiche Renseignement Enfant 2023-2024 dûment remplis
- ☐ La Fiche Sanitaire dûment remplis
- ☐ L'Autorisation Parentale 2023-2024
- ☐ 1 photo d'identité de l'enfant à joindre avec le dossier d'inscription
- ☐ Le Règlement Intérieur approuvé et signé
- ☐ 1 copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours (activités extrascolaires et responsabilité civil)
- ☐ 1 copie des pages vaccination du carnet de santé (à jour)
- ☐ 1 copie de l'attestation de régime social (Régime Général, MSA, Autre)
- ☐ 1 copie de l'attestation CAF mentionnant le quotient familial
- ☐ La Fiche d'Adhésion 2023 à Familles Rurales
- ☐ Le chèque d'adhésion d'un montant de 26€ (à l'ordre de Familles Rurales)

FAMILLES RURALES
Accueil de loisirs de St Etienne du grès
19 bis chemin de la mine
06 08 00 35 88
al.st-etienne.gres@famillesrurales.org
Familles Rurales Fédération des Bouches-du-Rhône

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- Famille
- Consommation
- Éducation
- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme
- Vie associative
- Formation
- Santé

Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue d'utilité publique.

Fiche Renseignement Enfant 2023-2024

☐ Maternelle ☐ Elémentaire ☐ Collège

NOM : …… Prénom : ……

Date de naissance : ……/……/…… Lieu de naissance : ……

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Lieu d'hospitalisation : ……

Classe en septembre 2023 : …… L'enfant sait il nager ? ☐ Oui ☐ Non

Projet d'Accueil Individualisé : ☐ Oui ☐ Non ☐ Autre (type de repas) : ……

Renseignements administratifs

N° sécurité sociale (qui couvre l'enfant) : ___ /___ ___/___ ___/___ ___/___ ___ ___/___ ___ ___/ __ __

Régime de protection sociale : ☐ Régime général (CAF) - ☐ MSA - ☐ Autres : ……

N° allocataire CAF : ……

PARENTS – Situation familiale : ☐ marié ☐ divorcé ☐ séparé ☐ concubinage ☐ autre

Responsable Legal 1 : ☐ *Père* ☐ *Mère* ☐ *Autre*	***Responsable Legal 2:*** ☐ *Père* ☐ *Mère* ☐ *Autre*
NOM : _____	NOM : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Profession : _____	Profession : _____
Adresse :	Adresse : *(si différente)*
……	……
……	……
……	……
Maison : ___/___/___/___/___	Maison : ___/___/___/___/___
Mobile : ___/___/___/___/___	Mobile : ___/___/___/___/___
Travail : ___/___/___/___/___	Travail : ___/___/___/___/___
E-mail : _____	E-mail : _____

Personnes à prevenir en cas d'urgence			Personnes habilités à récupérer l'enfant		
Nom	Prénom	N° de Téléphone	Nom	Prénom	N° de Téléphone

Je soussigné(e)…… déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.

Fait à …… le : ……. /……. /……. Signature :

AUTORISATION PARENTALE 2023-2024

Je soussigné(e) ……

Responsable légal de l'enfant ……

	Oui	Non
➢ J'autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités qui seront proposées pendant le temps de l'accueil de loisirs.	☐	☐
➢ J'autorise l'accueil de loisirs à transporter mon enfant dans les transports en commun (bus) dans le cadre d'un déplacement avec l'accueil de loisirs (sortie).	☐	☐
➢ J'autorise la direction de l'accueil de loisirs à faire pratiquer par un médecin ou un chirurgien toutes les mesures sanitaires d'urgences nécessaires y compris les actes chirurgicaux.	☐	☐
➢ J'autorise l'accueil de loisirs à faire l'avance des frais médicaux et m'engage à rembourser les sommes dès réception de la notification indiquant le montant des dépenses.	☐	☐
➢ J'autorise l'accueil de loisirs à me communiquer des informations reliant à l'accueil de loisirs et les factures par email.	☐	☐
➢ Je sais que je devrais signaler toute absence par téléphone au 06.08.00.35.88 ou par email al.st-etienne.gres@famillesrurales.org , trois jours avant ouvrés, sinon aucun avoir ne pourra être effectué sans justificatifs valables (certificat médical …)	☐	☐
➢ J'autorise Familles Rurales et la Mairie de St Etienne du Gres à reproduire et diffuser les photographies et/ou vidéo, pour les usages exclusifs suivants : Journaux Familles Rurales, supports vidéos Familles Rurales, illustrations de documents d'information Familles Rurales, illustrations du site Internet et Facebook Familles Rurales. Bulletin municipal et site internet de la mairie de St Etienne du Gres. ***« Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 2023. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant »***.	☐	☐
➢ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure, que j'approuve et je m'engage à le respecter ! Ainsi que du protocole sanitaire mis en vigueur à compter du 12 Mai 2022 et jusqu'à nouvel ordre.	☐	☐

Fait à ……

Le …… /…… /……

Signature :

(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Lu et approuvé

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1) MINEUR ACCUEILLI

NOM: ……

PRENOM: ……..

DATE DE NAISSANCE: ……

GARÇON ☐ FILLE ☐

POIDS DU MINEUR : …….....

2) VACCINATIONS (le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

VACCINS* OBLIGATOIRES	Date du dernier rappel	VACCINS RECOMMANDES	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

* rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs jusqu'à 13 ans

3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE MINEUR ACCUEILLI

a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé?

Allergies alimentaires : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Allergies médicamenteuses : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Autres allergies : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Asthme : NON ☐ OUI ☐

Diabète : NON ☐ OUI ☐

Epilepsie : NON ☐ OUI ☐

Autres : NON ☐ OUI ☐ Préciser : ……

b) Le mineur suit-il un traitement médical régulier? NON ☐ OUI ☐

Si oui, **prendre le contact avec le directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI** (projet d'accueil individualisé). Les modalités de mise en place de ce protocole seront à discuter avec la direction.

c) Le trouble de la santé implique –t-il une conduite particulière à suivre **en cas d'urgence** pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec hébergement ?

NON ☐ OUI ☐

Si oui, **prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI**

d) **Autres difficultés de santé et précautions à prendre** (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération …) **:**
Si oui, **prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI**

……..
……
……...
……...

4) RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALEES PAR LES PARENTS (l'enfant ou le jeune porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie …) **:**

……..
……..
……..
……..

5) RESPONSABLE(S) DU MINEUR

NOM : …….. PRENOM :……...

Adresse :……...
……..

Tel fixe et/ou portable Domicile :……

Tél fixe et/ou portable travail :……

NOM : …….. PRENOM :……...

Adresse :……...
……...

Tel fixe et/ou portable Domicile :……

Tél fixe et/ou portable travail :……

NOM et Téléphone du médecin traitant : ……

……...

Je soussigné, ……, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date : Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur

---

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR : Familles Rurales Fédération Départementale des Bouches du Rhône
19 Bis Chemin de la Mine 13660 Orgon TEL : 04 90 58 90 50

COORDONNEES DE L'ACCUEIL DE MINEURS : Accueil de Loisirs de St Etienne du Grès
TEL : 07 72 51 61 08

Volet fédération

N° adhérent :

2023

« Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel ».
Contact DPO : dpo@familles-rurales.org

Familles rurales — Vivre mieux !

Conjoint 1 Nom : _____ Prénom : _____
Conjoint 2 Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. : _____ E-mail : _____

Adhère à l'association locale de : _____
Affilié à la fédération départementale de : Familles Rurales Fédération Départementale des Bouches du Rhône
Date d'adhésion (ou renouvellement) : _____

Fonction dans l'association :

❍ Conjoint 1	❍ Président	❍ Trésorier	❍ Secrétaire
	❍ Vice-Président	❍ Membre du Bureau	❍ Membre du Conseil d'Administration
❍ Conjoint 2	❍ Président	❍ Trésorier	❍ Secrétaire
	❍ Vice-Président	❍ Membre du Bureau	❍ Membre du Conseil d'Administration

Situation de famille : ☐ marié(e)s ☐ pacsé(e) ☐ vie maritale ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e)
Date de naissance des conjoints : Conjoint 1 : _____ Conjoint 2 : _____

Enfant(s) :

Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				

Nombre d'enfant(s) handicapé(s) majeur(s) :

Régime social :

Conjoint 1 :	☐ Général	☐ Spécial	☐ MSA	☐ Autre	☐ Inconnu
Conjoint 2 :	☐ Général	☐ Spécial	☐ MSA	☐ Autre	☐ Inconnu

Les activités des conjoints :

Conjoint 1	Conjoint 2		Conjoint 1	Conjoint 2	
☐	☐	parent au foyer	☐	☐	retraité
☐	☐	demandeur d'emploi	☐	☐	cadre
☐	☐	profession libérale	☐	☐	exploitant agricole
☐	☐	salarié agricole	☐	☐	étudiant
☐	☐	ouvrier	☐	☐	fonctionnaire d'état
☐	☐	enseignant	☐	☐	fonctionnaire hospitalier
☐	☐	fonctionnaire territorial	☐	☐	artisan
☐	☐	employé	☐	☐	chef d'entreprise
☐	☐	commerçant			

J'accepte de recevoir les offres de Familles Rurales par voie électronique : ⊗

Signature :

Volet association

N° adhérent :

2023

Familles rurales — Vivre mieux !

Conjoint 1 Nom : _____ Prénom : _____
Conjoint 2 Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. : _____ E-mail : _____

Règlement Intérieur 2023-2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE ST ETIENNE DU GRES FAMILLES RURALES

06.08.00.35.88

al.st-etienne.gres@famillesrurales.org

I – GENERALITES

1) Ce présent règlement intérieur est valable à compter du 1er Juillet 2023 jusqu'au 30 Juin 2024 inclus.

2) L'accueil de loisirs est géré par la Fédération Départementale FAMILLES RURALES des Bouches du Rhône.

3) Mr CAILLY Marc antoine est le directeur de la structure, Mme GIBELLIN Anaïs est la responsable du service Enfance Jeunesse et Loisirs de la Fédération Départementale FAMILLES RURALES des Bouches du Rhône.

4) L'accueil de loisirs se déroule dans la structure du groupe scolaire, mis à disposition par la commune de St Etienne du Gres.

II – LE PUBLIC ACCUEILLI

1) L'accueil de loisirs de Saint-Etienne du grès accueille les enfants résidants et scolarisés de la commune de St Etienne du Grès âgés de 3 à 15 ans.

2) L'accueil de loisirs est fermé : les 2e semaines des vacances de février et avril puis à partir du 11 août 2023 et toutes les vacances de Noël.

3) L'accueil de loisirs à une autorisation du Service Départemental de la Jeunesse de l'Education et du Sport des Bouches du Rhône et une habilitation pour l'accueil des moins de 6 ans de la Protection Maternelle Infantile.

II – OBJECTIFS

L'accueil de loisirs a pour mission l'accueil des enfants âgés de 3 à 15 ans scolarisés. C'est une structure ludique d'éducation complémentaire à la famille et à l'école. Elle vise à rendre autonome l'enfant dans un espace chaleureux où le respect des rythmes de l'enfant est prioritaire.

III – OUVERTURE (en dehors des horaires indiquées ci-dessous le portail est fermé à clef)

1) L'accueil de loisirs accueille les enfants de 7h45 à 18h00, les enfants doivent être présents au plus tard à 9h30 dans le groupe scolaire. Passé ce délai, le portail sera fermé à clef. Sauf en cas de sortie, les horaires peuvent varier.

2) La structure ferme ses portes à 18H00 précise, passé ce délai selon l'article prévu à cet effet, l'enfant sera remis à la gendarmerie. Sauf en cas de veillées, le portail sera fermé à clef à 21h10. (Horaires, modulables pour les ados).
Selon la réglementation, seuls les adultes inscrits dans le dossier de l'enfant peuvent récupérer celui-ci.

3) **Horaires :** Arrivée entre 7h45 et 9h30, départ de 17h00 à 18h00.

4) **Arrivée et départ de l'enfant :** Le responsable légal de l'enfant se doit de le conduire jusqu'à l'animateur référent et en fin de journée, il doit signaler à ce même animateur son départ. Les enfants ne pourront être pris en charge que par une personne clairement identifiée et autorisée par les parents ou le responsable légal de l'enfant.

5) En cas d'intempérie ou imprévu, le programme d'activité peut être modulé et une sortie peut être annulée.

IV – CONDITIONS D'ADMISSION

1) **Le dossier d'inscriptions** doit être refait une fois par an pour répondre à la règlementation en vigueur. Le dossier est valable du 1er Juillet 2023 jusqu'au 30 Juin 2024.

2) **Inscriptions pour les vacances dans la limite des places disponibles :**
Inscriptions pour les vacances : dans la limite des places disponibles inscription à la journée.
Lors des permanences prévues.
L'inscription sera définitive dès réception du paiement et du dossier complet.
Nous vous rappelons que les enfants scolarisés et/ou domicilié à St Etienne du Grès sont prioritaires (en respectant les permanences prévues à cet effet).

L'inscription des enfants sera définitive qu'à la réception du paiement.

3) **Pour toute Absence :**
   - **Absence prévue,** vous devrez le signaler par téléphone au **06 00 08 35 88** ou par email à al.st-etienne.gres@famillesrurales.org **3 jours avant ouvrés.**
   - **Absence imprévue**, vous devrez le signaler par téléphone au **06 00 08 35 88** ou par email à al.st-etienne.gres@famillesrurales.org **le plus rapidement possible.**

Aucun remboursement ou avoir ne peut être effectué sans justificatifs valables (certificat médical, ou événement grave survenu dans la famille…)

4) **Documents à fournir une fois par an :**
Le père, la mère ou la personne qui a la charge légale et effective de l'enfant doit produire les documents suivants :

   - Le dossier d'inscription comprenant la fiche de renseignement enfant avec une photo, l'autorisation parentale et la fiche sanitaire dûment remplis et une photo de l'enfant
   - L'attestation CAF/MSA mentionnant le quotient familial à jours. Si aucun justificatif n'est fourni, le tarif le plus haut sera appliqué
   - La photocopie des vaccinations à jour
   - L'attestation d'assurance maladie de Sécurité Sociale ou de MSA (La mutuelle n'est pas un justificatif)
   - Le document d'adhésion à Familles Rurales
   - La photocopie de l'attestation d'assurance extra-scolaire et de responsabilité civil **(2023/2024)**

Nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire une assurance complémentaire de dommages corporels.

5) **PAI (protocole d'accueil individualisé) :** Si votre enfant à un PAI (protocole d'accueil individualisé), vous devrez en fournir une copie à l'accueil de loisirs ainsi que le traitement qui va avec dans une trousse à pharmacie au nom de l'enfant.

6) Le dossier doit être complet pour répondre aux exigences de la direction départementale de la cohésion sociale. S'il est incomplet, l'enfant peut être refusé.

7) L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 15 ans dont l'état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

8) Les parents indiqueront le numéro de téléphone où ils peuvent être joints pendant le séjour de leur enfant. **Ils devront tenir informé le directeur de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de toute modification de situation familiale, de toute maladie contagieuse survenant dans la famille.**

9) **La participation financière** sera calculée en fonction de votre quotient familial.
Vous autorisez Familles Rurales Fédération Départementale des Bouches du Rhône à consulter CDAP site de la CAF et à conserver les données.

10) **Les Tarifs :**

Les tarifs 2023 - 2024 :

Repas, goûter et sortie compris

Petites vacances	Quotient de 0 à 600	Quotient de 601 à 900	Quotient de 901 et plus
à la journée	10€	11€	12€

Les tarifs des mini camps (5 jours, 4 nuits maximum) sont variables, car établis en fonction de leur destination et des activités prévues.

11) **L'adhésion Familles Rurales**
L'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire pour accéder au service. Elle valable un an et pour toute la famille. L'adhésion annuelle est de 26€ par famille, à régler par chèque à l'ordre de Familles Rurales.

12) **La tenue vestimentaire** de tous les enfants ainsi que des animateurs doit rester correcte, et adaptée aux activités de l'accueil de loisirs. Chaque vêtement et objet devra être marqué au nom de l'enfant.
- Chaque enfant devra avoir un sac à dos, avec une gourde d'eau, et une casquette / un chapeau. Pour les Petites Sections de Maternelle, prévoir un change complet et un objet transitionnel (doudou).
- Lors des fortes chaleurs (Vacance d'été), chaque enfant devra avoir dans son sac à dos une crème solaire, indice 50.
- Lors des jeux d'eau et sortie piscine, prévoir un maillot de piscine, une serviette, une crème solaire indice 50, une casquette / chapeau.

13) **Le transport en bus** : RDT 13 est la société de transports de l'accueil de loisirs depuis 2002, Elle assure tous les trajets des sorties, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

14) **Le secteur adolescent :**

- Il est accessible aux enfants dès qu'ils sont déjà entré en classe de 6ème.
- Des règles de vie fait à chaque début de période avec les enfants (pour l'utilisation des téléphones portable …). Elles devront être respectés.
- En cas de non-respect des règles, les parents seront convoqués et le directeur décidera d'une sanction, qui peut aller jusqu'au renvoie de la structure.
- Le transport s'effectue en mini bus, celui de la commune de St Etienne du Gres conduit par un animateur employé de Familles Rurales, détenteur du permis depuis au moins 3 ans.
- De nombreuses journées sont organisées en partenariat avec d'autres clubs ados de communes voisines (Orgon, St Andiol, …).
- Les horaires des veillées sont modulables.

15) **Informations supplémentaires :**

- L'enfant participera aux activités à son rythme dans le respect des règles de vie et de sécurité. Il s'amusera, pourra exprimer ses idées, pourra se reposer s'il le souhaite. Un mauvais comportement verbal ou physique fréquent vis-à-vis des camarades ou de l'équipe d'animation peut être un motif de renvoi si la direction le juge nécessaire.
- Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants donc des parents. L'accueil de loisirs ne pourra être reconnus responsable de toute perte, vol, ou détérioration de quelque objet de valeur sur la structure.
- Les jeux électroniques et les portables sont interdits. (Règlement spécifique pour les mini-camps).

V – LE PERSONNEL

1) **La Responsable du Service Enfance Jeunesse et Loisirs** : recruté par Familles Rurales, Titulaire du BAFA, CPJEPS, BAFD, BPJEPS LTP

2) **Le Directeur** : recruté par Familles Rurales, Titulaire de la Licence STAPS, BAFD.

3) **Les Animateurs** : recrutés par Familles Rurales, Titulaires du BAFA, ou en cours d'obtention du diplôme, ou d'un diplôme professionnel de l'animation ou titulaire d'un diplôme équivalent ou en cours de formation BAFD.
   Ils ont une mission d'encadrement et devront veiller :

   - À la sécurité et l'hygiène des enfants qui leur sont confiés,
   - À leur bien-être physique et moral,
   - À la qualité des activités proposées.

   Les animateurs doivent développer chez les enfants le goût de la collectivité par une écoute individuelle de chacun d'eux et le respect de leur personnalité. Ils accueillent les enfants à leur arrivée sur la structure, sont présents au déjeuner, travaillent toute l'année sur de nouveaux projets visant les besoins et attentes des enfants. Ils ont également pour mission l'accompagnement des enfants lors des transports collectifs. Ils prennent leurs repas avec les enfants.

4) **L'équipe d'entretien** : est mise à disposition par la mairie. Elle est chargée, sous la responsabilité de la direction de l'accueil de Loisirs, de l'entretien des locaux. Elle a la connaissance du projet pédagogique de l'accueil de Loisirs, en respecte les règles et y participe dans la mesure des possibilités. Elle est responsable du matériel qui lui est confié. Les horaires de service sont déterminés par la direction de l'accueil de Loisirs en concertation avec la mairie.

5) **<u>L'équipe de cuisine :</u>** est mise à disposition par la mairie. Elle est composée d'un responsable de cuisine et d'une aide de cuisine. L'équipe assure, sous la responsabilité de la direction, la préparation des repas, la mise de table et la présentation des plats. Elle a connaissance du projet pédagogique de l'accueil de Loisirs, en respecte les règles et y participe dans la mesure des possibilités. Elle est responsable du matériel qui lui est confié. Les horaires de service sont déterminés par la direction de l'accueil de Loisirs en concertation avec la mairie.

VI- FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le directeur doit tenir par journée le registre de présence des enfants. Le présent règlement doit être affiché à l'entrée de l'établissement et fournis à chaque famille dans le dossier d'inscription, afin que les familles puissent en prendre connaissance.

Un exemplaire du présent règlement sera donné à chaque famille lors de du renouvellement du dossier d'inscription de l'enfant.

Merci de conserver ce Règlement Intérieur